

# UNIVERSITE PARIS-SACLAY

## DEMANDE DE CONGE PEDAGOGIQUE INTERNATIONAL (CP\_InI)

### ANNEE 2024/2025

*La candidate ou le candidat dépose sa demande :*

*Avec l'avis de la composante UPSaclay, de son établissement-composante, ou de son université  
membre-associé (niveau VP Formation)*

#### Calendrier 2024 :

- **22 mai 2024** : envoi par mail du dossier\* de demande de Congé Pédagogique Développement Soutenable à : [conge.pedagogique@universite-paris-saclay.fr](mailto:conge.pedagogique@universite-paris-saclay.fr)
- **7 juin 2024** : étude des dossiers par la commission ad hoc avec avis de rapporteurs
- **14 juin 2024** : au plus tard : retour des avis de la commission ad hoc à l'institut des formations
- **24 juin 2024** : examen des demandes par la CFVU
- **4 juillet 2024** : information à la CCEC (pour le périmètre employeur)

**DATE DE DEPOT DU DOSSIER : 22 mai 2024** (avant 16h, heure de Paris)

## CONTEXTE

L'Université Paris-Saclay souhaite soutenir le développement d'enseignements à portée internationale contribuant à l'ouverture au monde des étudiant.es, en phase avec une amélioration de la réussite étudiante.

Elle met pour cela en place un dispositif de **Congé Pédagogique International (CP\_Inl)** pour l'année universitaire 2024-2025, correspondant à une décharge entre 5h et 20h (demande individuelle).

Les congés seront compensés au tarif horaire des heures complémentaires.

Le Congé Pédagogique International (CP\_Inl) s'adresse aux enseignants et enseignants-chercheurs (des composantes, établissements-composantes ou UMA) désireux de donner une orientation internationale forte à leur enseignement que ce soit en premier cycle, master, santé, ingénieur du périmètre d'accréditation de l'Université Paris- Saclay, ainsi que des diplômés d'ingénieur, ENS ou L et M des UMA associant une formation du périmètre précité.

Il pourra inclure une phase de formation ou d'échanges internationaux, notamment dans une optique de formation de formateurs pour essaimer et pérenniser les actions mises en œuvre.

Ainsi, lors de la phase de construction du projet, il est fortement recommandé de contacter les personnes ressources au niveau international de votre composante, établissement-composante ou UMA.

**L'attribution d'un CP\_Inl peut être compatible avec un autre CIP, un cumul d'activités ou des HCC. Le total d'heures d'enseignement devra néanmoins rester cohérent avec un réel engagement dans la réalisation du projet.**

---

## CONSTITUTION DE DOSSIER POUR UNE DEMANDE DE CONGE PEDAGOGIQUE INTERNATIONAL

Les pièces sont à rassembler sous la forme d'un seul fichier PDF, à envoyer par mail à [conge.pedagogique@universite-paris-saclay.fr](mailto:conge.pedagogique@universite-paris-saclay.fr)

au plus tard le 22 mai 2024 à 16h, compilant les 3 documents suivants dans l'ordre indiqué :

- La « Fiche récapitulative » de demande de CP\_Inl signée (1 page maximum - voir ci-dessous)
- La fiche « Résumé des activités » signée (3 pages maximum - voir ci-dessous)
- Une présentation du Projet pédagogique international (2 pages maximum - voir ci-dessous)

**Toute demande devra contenir les 3 pièces mentionnées ; celles-ci devront être renseignées selon le format détaillé ci-dessous. Seuls les dossiers conformes à ces spécifications et complets seront examinés par la Commission Ad hoc**